Envoyé en préfecture le 19/11/2024

Recu en préfecture le 19/11/2024

REGISTRE DES DEL Publié le TIONS CONSEIL MUNICIP ID: 035-213503188-20241114-2024_54-DE

Séance du 14 novembre 2024 à 20 heures

Nombre de Membres en exercice: 14

MAIRIE DE SAINT-THUAL

Département d'Ille et Vilaine

Nombre de Membres présents : 11

Nombre de Membres votants: 12 Date de la convocation: 06 novembre 2024

Convocation affichée le : 06 novembre 2024

Procès-verbal affiché le :

L'an deux mil vingt-quatre, le 14 novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-THUAL s'est réuni dans la salle des associations sous la Présidence de Loïc COMMEUREUC, Maire,

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

Loïc COMMEUREUC — Nadine CORBEL — Jean-Pierre BATTAIS — Claude PAPADOPOULOS — Dominique ABALAIN --- Frédéric CHEVILLON --- Bruno DE VILLELE --- Céline ROUVRAIS --- Marie-Hélène BRANDILLY --Séverine LEBRUN — Véronique PICHERIT

Absents excusés: Virginie ROBIOU donne pouvoir à Frédéric CHEVILLON — Christian DARTOIS

Absent: Franck SAMSON

Jean-Pierre BATTAIS a été désigné secrétaire de séance

Délibération	Aménagement du centre bourg
2024/54	

Dans le cadre du Marché de travaux pour l'aménagement du bourg, centre bourg, un marché de travaux a été déposé sur la plateforme Mégalis.

- Lot 1 Terrassement voirie assainissement : 5 offres ont été déposées par des entreprises.
- Lot 2 Plantation Mobilier et ouvrages : 6 offres ont été déposées par des entreprises.

Après analyse de l'ensemble des candidats, dans le respect des critères du marché par ECR Environnement et suite à la réunion d'appels d'offres du 14 novembre 2024 et la validation de tous les membres du Conseil municipal, les entreprises retenues sont:

- L'entreprise EURODIA pour le lot 1 : Terrassement voirie assainissement pour un montant de 402 058,54 HT
- L'entreprise ALTHEA NOVA pour le lot 2 : Plantation Mobilier et ouvrages pour un montant de 112 762,70 HT

Après avoir délibéré et procédé au vote par :

11 voix POUR 0 voix CONTRE

1 ABSTENTIONS

Le Conseil municipal décide à la majorité des suffrages exprimés :

- D'attribuer le marché aux entreprises EURODIA pour un montant de 402 058,54 HT et ALTHEA NOVA pour un montant de 112 762,70 HT,
- Donne pouvoir au Maire de signer toutes les pièces ci-rapportant.

SIGNATURES

Le Maire.

Secrétaire de séance.

Loïc COMMEUREUC Jean-Pierre BATTAIS